



Commune les Bouchoux

Conseil Municipal du 14 janvier 2020

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Isabelle HEURTIER

Excusé : Freddy CATTANI, Bernard HANSBERGER

Secrétaire de séance : Alexandra DEPRAZ

Ouverture de la séance à 20h10

Approbation du Procès-verbal du 19 décembre 2019

Le Procès-verbal du 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des présents.

1- Renouveaulement de la ligne de trésorerie

Le maire rappelle que la commune a une ligne de trésorerie en cours auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 60 000 €. Il y a un encours de 40 000€ qui a été utilisé pour payer les premières factures de la maîtrise d'œuvre pour les travaux du bâtiment communal.

Après délibération, le conseil accepte de reconduire la ligne à l'unanimité.

2 – Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Les budgets n'étant pas votés avant le 30 avril dernier délai (cas d'une année avec les élections municipales), il convient de prévoir les éventuelles dépenses d'investissement. Le conseil peut autoriser des mandatements et liquidations à hauteur du ¼ des dépenses d'investissement inscrites au budget précédent.

Cette année, il convient de le prévoir pour le budget principal et pour le budget photovoltaïque

Le Maire fait les propositions suivantes :

- Budget Principal

Chapitres	Désignation	Rappel budget 2019	Montant autorisé 25%
20	Immobilisations incorporelles	31 399.98 €	7 850.00 €
21	Immobilisations corporelles	12 288.80 €	3 072.20 €
23	Immobilisations en cours	237 213.00 €	59 303.25 €

Après délibération, le conseil, l'unanimité des présents, autorise le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal selon les montants indiqués ci-dessus.

- Budget photovoltaïque

Chapitres	Désignation	Rappel budget 2019	Montant autorisé 25%
20	Immobilisations incorporelles	37 612.95 €	9 403.24 €
21	Immobilisations corporelles	545 887.05€	136 471.77 €

Après délibération, le conseil, l'unanimité des présents, autorise le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget photovoltaïque selon les montants indiqués ci-dessus.

3 –SIDE C : renforcement et effacement de lignes prévus en 2020

Il s'agit des travaux de renforcement et d'effacement prévus sur Très la Ville. Le renforcement est totalement pris en charge par le SIDE C. Les travaux concernant l'éclairage public et le téléphone restent à charge de la commune pour un montant prévisionnel de 34 895,90 €.

Aucun accord n'a été mis au point avec le responsable du SIDE C ;

PA remarque que pour les compteurs Linky on nous dit que la commune n'est pas propriétaire des réseaux et ne comprend pas pourquoi n paierait pour le réseau électrique. Il souligne également que le projet (APS) fourni par le SIDE C, ne correspond pas à ce qu'il avait évoqué avec le technicien au moment du lancement du projet.

Après débat, il apparaît que la commune n'est pas prête pour délibérer sur ce point et le maire propose de repousser la décision.

4 – Assainissement : point sur le dossier

Le maire rappelle que la commune choisi une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aider à lancer le dossier d'appel à maîtrise d'œuvre.

Sylvain Dionnet rappelle le contenu du projet assainissement (4 zones – et leur coût prévisionnel)

Il présente le dossier et le plan de financement qui a été remis pour la demande de DETR et qui sera utilisé pour les autres demandes de subvention ;

Il précise, que cette année, la Préfecture demande que le projet soit « mature » pour qu'il soit soumis à l'arbitrage du Préfet, elle invite à lancer la procédure d'appel d'offre pour que le dossier puisse être complété et qu'il puisse être arbitré.

Le maire remarque que l'Etat incite à lancer les appels d'offre sans que la commune aie de garanties sur les aides qu'elle pourra recevoir.

Après délibération,

- Il apparaît que dans le plan de financement donné pour la demande de DETR, l'obtention de fonds INTERREG semble peu probable et que le plan de financement sera modifié de façon suivante :

POSTES DE DÉPENSES

Système de collecte et de transfert	861 644,00 € HT
Système de traitement	258 500,00 € HT
Maîtrise d'œuvre	100 813,00 € HT
Imprévus (selon nature des sols)	67 208,00 € HT
Acquisition foncière	225,00 € HT
Accompagnement Eau Bien Commun (3 ans)	104 000,00 € HT
Hydrogéologie	10 218,00 € HT
Géomètre	1 329,60 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

<u>Montant total du projet</u>	<u>1 403 937,60 € HT</u>
Recettes DETR (30%)	421 180,00 € HT
Recette Agence de l'Eau (30%)	421 180,00 € HT
Recette DST	280 785,00 € HT
Autofinancement	280 792,60 € HT

- Les conseillers acceptent à l'unanimité des présents ce plan de financement
- Ils décident à l'unanimité des présents de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau selon ce plan de financement et autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires.
- Ils décident à l'unanimité des présents de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre de la DST selon ce plan de financement et autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires.
- Ils acceptent à l'unanimité des présents de lancer l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement, autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à publier l'offre sur la plateforme des marchés publics.

Questions diverses

- Elections municipales : tenue du bureau de vote. Une première ébauche du tableau est faite.
- Organisation de la réception du 18 janvier 2020
- Préparation des budgets : 1ère réunion de la commission « finances » lundi 20 janvier à 18 h 00

Informations diverses :

- Prolongation de l'arrêt maladie de Patricia Murtin : jusqu'au 9 février 2020.
- Les panneaux photovoltaïques sont en fonctionnement depuis le 8 janvier
- Les travaux de réfection du chemin des Petits Bouchoux sont terminés ; (une buse a été changée sur la traversée de route)

Prochain conseil le 13 février 2020 à 20h00

La séance est close à

I.HEURTIER

